



COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

33^e SÉANCE TENUE LE 6 OCTOBRE 2008 à 17h

Maison du Citoyen, salle des comités, 2^e étage, 25, rue Laurier

PRÉSENCES :

Membres :

M. Yvon Boucher, président, conseiller, district de la Rivière-Blanche (n^o 15)
M. André Laframboise, vice-président, conseiller, district de Lucerne (n^o 2)
M. Frank Thérien, conseiller, district d'Aylmer (n^o 1)
M. Dany Lachaine, producteur agricole
M. Philippe Thompson, producteur agricole

Secrétaire :

M. Ghislain Deschênes, coordonnateur des commissions et comités

Personne-ressource :

M. Éric Boutet, dir. adjoint, Module de l'urbanisme et du développement durable
M^{me} Marie-Claude Martel, dir. Module de l'urbanisme et du développement durable

ABSENCE :

Membre :

M^{me} Linda Giraldeau, productrice agricole

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate l'atteinte du quorum, ouvre l'assemblée à 17 h 45 et souhaite la bienvenue à madame Marie-Claude Martel, nouvelle directrice du Module de l'urbanisme et du développement durable.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour ci-dessous est accepté.

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion
2. Approbation de l'ordre du jour

DISTRIBUTION : Aux membres du CCA, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2008
4. Signature du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2008
5. Suivi du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2008
6. Date de la prochaine assemblée
7. Suivis des dossiers
8. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture le lot 1 371 370 localisé sur le chemin Blanchette, et ce, dans le but de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée
9. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser à une fin autre qu'agricole, mais de façon complémentaire à l'agriculture, une partie de la propriété sise au 272, chemin Proulx, et ce, afin de permettre la construction d'une seconde résidence pour l'exploitant agricole
10. Période de questions des citoyennes et citoyens
11. Sujets divers
12. Levée de la séance

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2008

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2008 est accepté.

4. Signature du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2008

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2008 est signé par le président.

5. Suivi du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2008

En réponse à une question, on souligne que les propriétaires voisins du projet récréotouristique M^{me} Nesbitt et M. Overton ont été avisés des impacts possibles du projet récréotouristique sur leur entreprise agricole. On rappelle également qu'une nouvelle zone d'affectation « A » sera créée et qu'une zone agricole sera agrandie afin de diminuer les impacts.

On explique aussi les différences entre les distances séparatrices, selon la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, et la zone tampon selon le règlement de zonage de la Ville de Gatineau.

6. Date de la prochaine assemblée

On confirme que la prochaine séance du CCA est fixée au 3 novembre 2008.

7. Suivis des dossiers

On dépose, pour information, copie du tableau du « Suivi des recommandations du CCA »

À la suite d'un commentaire, on souligne que l'historique du dossier relatif à La Chevalière de Gatineau sis au 143, chemin Blanchette sera disponible pour la prochaine séance du CCA.

8. **Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture le lot 1 371 370 localisé sur le chemin Blanchette, et ce, dans le but de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée – district électoral de Bellevue**

R-CCA-2008-10-06 / 05

Que ce comité recommande au conseil d'appuyer la demande d'autorisation auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture le lot 1 371 370 localisé sur le chemin Blanchette, et ce, dans le but de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée.

ADOPTÉE

9. **Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser à une fin autre qu'agricole, mais de façon complémentaire à l'agriculture, une partie de la propriété sise au 272, chemin Proulx, et ce, afin de permettre la construction d'une seconde résidence pour l'exploitant agricole – district électoral de la Rivière-Blanche**

M. Yvon Boucher déclare son potentiel conflit d'intérêts sur cette question et mentionne qu'il ne participera pas aux délibérations et s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item.

On explique que pour formuler une telle demande, le requérant doit être considéré comme producteur agricole au sens de la *Loi sur les producteurs agricoles*. Ce qui n'est pas le cas présentement. Ce dossier est donc retiré.

10. Période de questions des citoyennes et citoyens

Aucun citoyen ne s'est présenté à la période de questions

11. Sujets divers

Aucun sujet.

12. Levée de la séance

La séance est levée à 18 h 30.